

Conférence téléphonique du 12 mai 2020 les questions de SOLIDAIRES CCRF & SCL

En préalable, Solidaires CCRF & SCL dénonce le peu de considération à l'égard des personnels dont il a été fait preuve à l'occasion des mutations 2020.

Quelle que soit la raison véritable du report de la publication des tableaux de mutation, la moindre des choses aurait été d'informer l'ensemble des personnels du report au lundi 11 mai... Comme Solidaires l'avait écrit à la Directrice Générale, il s'agissait d'une question de respect et de crédibilité. On a vu le résultat..

POINT DE SITUATION

SOLIDAIRES regrette, comme chaque semaine depuis le début de l'épidémie, l'absence d'état des lieux concernant les personnels DGCCRF dans les DDI et les DIRECCTE / DIECCTE.

STAGIAIRES

Solidaires intervient depuis plusieurs semaines sur la situation des collègues stagiaires en formation initiale à l'ordre du jour des réunions téléphoniques du mardi, posant au passage un certain nombre de revendications.

Solidaires avait ainsi demandé, et obtenu, qu'une partie de la réunion téléphonique de ce 12 mai soit consacré spécifiquement à la situation de stagiaires... Quel n'a pas été notre étonnement (entre autres sentiments...) en découvrant le message du directeur de l'ENCCRF de ce samedi 9 mai au matin, arrêtant un certain nombre de décisions pour les stagiaires de catégorie A.

Si certaines vont dans le sens des revendications de Solidaires (décision sur la titularisation fin août, publication des postes fin mai, et affectations dans la foulée), il n'en va pas de même de l'annonce selon laquelle, à l'issue d'une semaine de congés obligatoires, les stages pratiques se feront à partir du 15 juin dans les directions d'affectation.

Pour Solidaires, l'ENCCRF ne peut passer en force sur ce point, dans un délai aussi court et avec le contexte actuel (le déconfinement reste en grande partie théorique). L'école doit permettre un aménagement du lieu de stage pratique de l'été afin de tenir compte des problématiques de logement, de garde ou de scolarisation d'enfants, ... de certaines et certains collègues stagiaires. Pour Solidaires, les stagiaires doivent rejoindre la DDPP initialement prévue pour la formation pratique en juin, ou s'ils le souhaitent et à partir du moment où c'est possible, rejoindre leur direction d'affectation à tout moment jusqu'à la fin août. Ceci leur permettrait de s'organiser avec moins de pression.

Autre inconnue : les modalités d'auto-affectations, pour lesquelles on dispose simplement de la précision « à distance ». Solidaires demande communication des modalités retenues ou envisagées, et rappelle son revendicatif de congrès, à savoir une affectation déconnectée de la notation et basée sur des règles de priorités calquées sur celles utilisées pour les mutations.

Enfin pour les Inspectrices et Inspecteurs, comment l'administration va permettre le déplacement des stagiaires qui doivent rendre les clés de leur logement sur Montpellier ? Solidaires demande à ce que les frais de déplacement soient à la charge de l'administration.

Concernant les affectations des Contrôleurs, quelles modalités ont été retenues, et comme pour les stagiaires A, Solidaires demande que les stagiaires ne rejoignent leur direction d'affectation qu'à partir du moment où ils le souhaitent et que c'est possible, rejoindre leur direction d'affectation à tout moment jusqu'à la fin août. Ceci leur permettrait de s'organiser avec moins de pression ?

Pour Solidaires, pour le retour de stagiaires à Montpellier, une évaluation précise et complète des risques doit être faite. Tous les outils de prévention doivent être mis en place et du matériel de protection conséquent doit être fourni à chaque stagiaires.

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE

Le plan de reprise d'activité a été communiqué tardivement, en même temps que l'instruction relative à l'organisation de l'activité des DDI en phase de déconfinement, et notamment de son annexe 8, intitulée MISE en œuvre des missions CCRF dans l'administration territoriale de l'Etat durant la phase de déconfinement progressif.

PRA et annexe appellent quelques remarques :

- Vu que la thématique est reprise dans le paragraphe consacré à l'évolution des missions prioritaires durant le déconfinement, pouvez-vous nous dire si les agent-es de la DGCCRF vont faire l'objet de nouvelles habilitations pour le contrôle du respect des gestes barrières ?
- Concernant « l'alimentation du système d'information métier », il est pour le moins étonnant de lire dans l'ann que « *Quel que soit le mode de travail effectif, en présentiel, en télétravail, sur site, il est essentiel d'alimenter régulièrement les systèmes d'information SORA et AGAT, afin de permettre le suivi des enquêtes, et le partage des informations.* ». Si SORA permet effectivement d'assurer la traçabilité des contrôles, considérer AGAT comme faisant l'objet d'une priorité en période d'épidémie dépasse l'entendement.
- Concrètement, Solidaires se demande quelle est la définition pour le ministère d'un « profiteur de guerre » ? L'annonce par la secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Économie selon laquelle la DGCCRF allait lancer plusieurs enquêtes pour garantir à chacun un accès à des masques de qualité à des prix raisonnables, et quand on connaît la flambée des prix en l'espèce, qu'en déduiront nos concitoyen-nes, sinon que l'administration « couvre » la spéculation et les profiteurs ? Et que va-t-il être fait pour la flambée des prix des vitres en plexiglas, dont de nombreux professionnels vont avoir besoin pour permettre la réouverture de leurs commerces, de leurs entreprises ? La DGCCRF ne doit être ni un parapluie pour le gouvernement, ni un miroir aux alouettes pour nos concitoyen-nes !
- Au-delà du contrôle des prix, comment les enquêteurs pourront-ils s'assurer de la qualité et de la sécurité des produits commercialisés ? Même si ce n'est pas explicitement envisagé dans les consignes actuelles, des prélèvements vont-ils être effectués ? Nous avons déjà vu dans les médias des polémiques notamment pour des masques distribués par des collectivités, mais pas uniquement...

Quels prélèvements sont susceptibles d'être adressés au du Service Commun des Laboratoires (SCL) ? En effet, la réorientation des missions de ses deux administrations de rattachement ainsi que l'absence de prélèvement pour la quasi-totalité des contrôles actuellement réalisés, tend à diminuer drastiquement ses activités, et nécessite de donner de la lisibilité sur ce point.

MESURES DE PROTECTION

Pour SOLIDAIRES, la santé et la sécurité de nos collègues, comme de nos concitoyen-nes, doivent être les priorités de l'action publique de la période.

SOLIDAIRES demande donc que le télétravail demeure massif et reste la règle pour les personnels de la DGCCRF, à chaque fois que cela est possible et même en mode dégradé. La politique gouvernementale est totalement incompréhensible et pousse de facto à un déconfinement dangereux... Les grandes orientations contenues dans le PRA ou la organisation de l'activité des DI(R)ECCTE en phase de déconfinement doivent se traduire dans les faits. Il est également nécessaire de préciser dès à présent quelles catégories de personnels ne pourront exercer en présentiel et qui bénéficiera d'autorisation d'absence de droit.

Pour les collègues devant assurer des contrôles physiques ou devant exercer leurs missions en présentiel, SOLIDAIRES revendique que l'ensemble des matériels de protection soient fournis par l'Administration, y compris pendant le trajet domicile-travail. Les premières images du déconfinement dans les transports en commun franciliens ont bien montré le risque que constitue ce trajet domicile-travail.

La DG envisage-t-elle de préconiser d'autres équipements de protections (lunettes, gants, charlottes) lorsque les contrôles auront lieu dans des lieux très fréquentées, comme peuvent encore l'être certains marchés de plein air ?

Enfin, SOLIDAIRES revendique que les DUERP soient mis à jour afin que le risque Covid-19 y soit inscrit, et que l'ensemble des mesures à prendre soient examinées pour supprimer ce risque dans le cadre du travail. Qu'en est-il pour l'administration centrale et les SCN ?

SOLIDAIRES rappelle aussi sa revendication selon laquelle l'imputabilité au service doit être reconnue pour celle et ceux ayant contracté la maladie dans le cadre du travail.

PERSONNEL - MATERIEL

Télétravail

Un des principaux obstacles au télétravail a été l'absence de matériel informatique adéquat. Va-t-il y avoir du matériel informatique supplémentaire à disposition des collègues ?

Solidaires dénonce d'ailleurs la méfiance viscérale dont font preuve certain·es encadrant·es à l'égard du télétravail, ce qui de fait va pousser à faire revenir en présentiel d'avantage de collègues que nécessaire...

CNRP

Le Ministre n'a pas répondu à la demande de SOLIDAIRES concernant le report du lancement du Centre National de Réponse au Public (CNRP) de la DGCCRF, alors que la démarche ergonomique à laquelle participent le Pôle Ergonomie de Bercy et l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) ne peut se mettre en place normalement en raison des mesures imposées par l'état d'urgence sanitaire.

La DGCCRF avait rejeté la possibilité d'aménagements pour les répondant·es. Or, une étude sur les conditions de travail et la santé dans les centres d'appels a été réalisée par l'INRS (cf. PJ). En avez-vous connaissance ?

En outre, comptez-vous interroger la psychologue qui suit le Centre National d'Appel (CNA) sur les difficultés psychologiques et l'usure liées à ce métier. Forte de son expérience, elle est à même de nous éclairer collectivement sur les enjeux et les conséquences de ce métier.